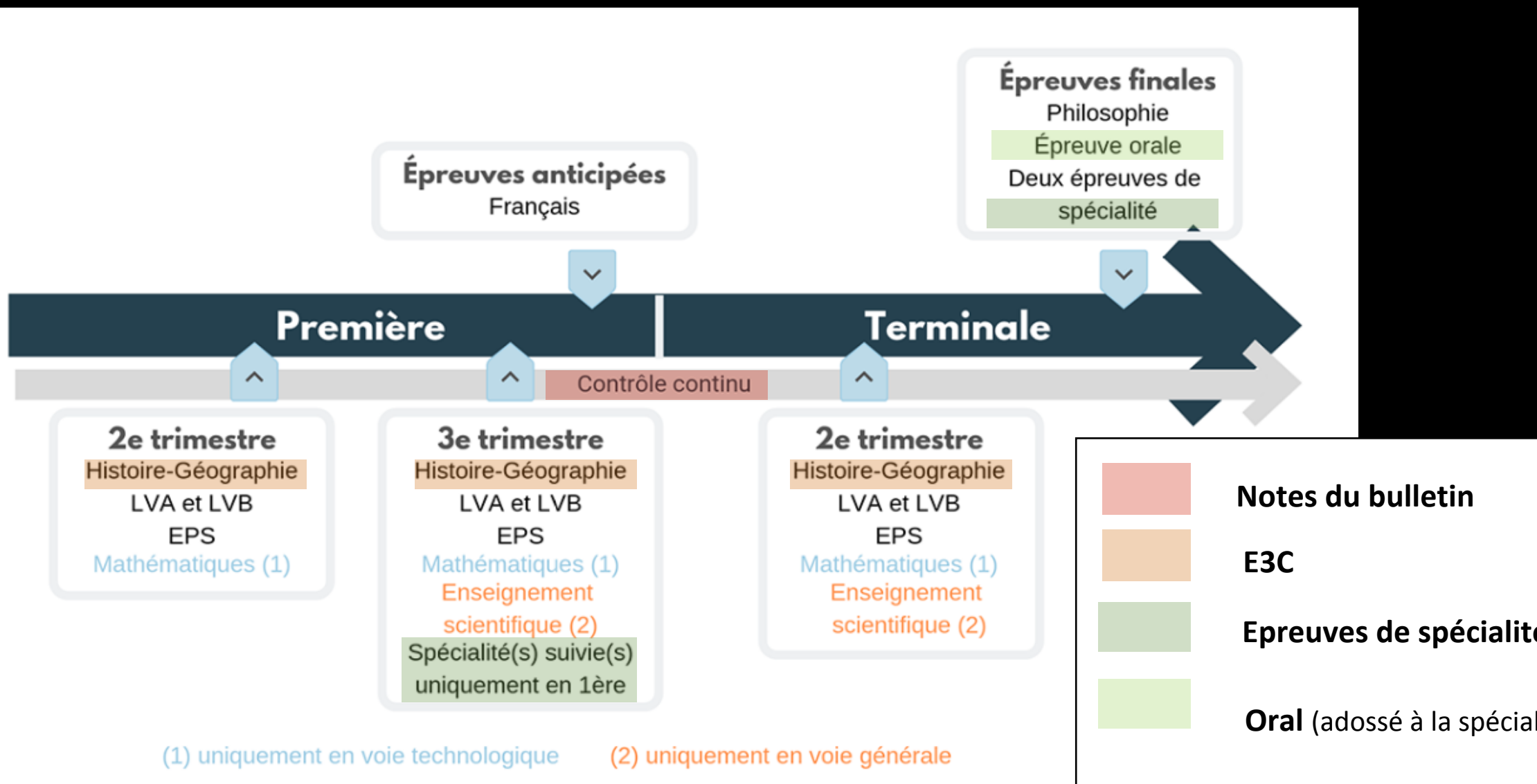


L'histoire-géographie dans les épreuves du baccalauréat

Le point sur le calendrier




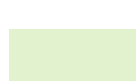
Quand passe-t-on désormais de l'histoire-géographie en vue de l'obtention du baccalauréat ?



Le point sur les coefficients

Épreuves terminales		Coefficient 60
Épreuves anticipées de première	Français (écrit) Français (oral)	Coefficient 5 Coefficient 5
Épreuves finales	Philosophie Épreuve orale terminale (adossée à un ou deux enseignements de spécialité) Deux épreuves de spécialité	Voie générale : coefficient 8 Voie technologique: coefficient 4 Voie générale : <u>coefficient 10</u> Voie technologique: coefficient 14 <u>Coefficient 16</u> chacune
Épreuves communes de contrôle continu		<u>Coefficient 30</u>
Voie générale	<u>Histoire-géographie, LVA, LVB, enseignement scientifique, EPS,</u> enseignement de spécialité abandonnée en terminale	
Voie technologique	<u>Histoire-géographie, LVA, LVB, mathématiques, EPS et les enseignements</u> de spécialité suivis le cas échéant uniquement en classe de 1re	
<u>Contrôle continu</u> portant sur les enseignements du <u>commun, de spécialité et optionnel, chacun des</u> enseignements comptant à <u>poids égal.</u>		<u>Coefficient 10</u>

*Quel est désormais
le poids de l'histoire
géographie au
baccalauréat ?*

	Notes du bulletin
	E3C
	Epreuves de spécialité
	Oral (adossé à la spécialité)

Les Epreuves Communes de Contrôle Continu

- **Les modalités de mise en œuvre**

- Constitution d'une banque nationale d'épreuves

- Organisation du passage qui relève de l'établissement

- Epreuves de deux heures

- Une certaine progressivité dans les sujets entre E3C 1 et E3C 3

Les exercices proposés en voie générale

Objectifs de l'évaluation

Les épreuves communes de contrôle continu ont pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat

à mobiliser, au service d'une réflexion historique et géographique, des connaissances fondamentales pour la compréhension du monde et la formation civique et culturelle du citoyen ;
à rédiger des réponses construites et argumentées, montrant une maîtrise correcte de la langue ;
à exploiter, organiser et confronter des informations ;
à analyser un document de source et de nature diverses ;
à comprendre, interpréter et pratiquer différents langages graphiques.

Structure

En voie générale, chaque épreuve commune de contrôle continu d'histoire-géographie se compose de **deux parties**. La première consiste en une **question problématisée** la seconde est une analyse de document(s), soit la réalisation d'une production graphique.

Structure de première : première et deuxième épreuves

Durée : 2 heures

Objectif de formation générale

Adossement aux capacités travaillées

2 heures, 2 exercices

2 exercices inédits :
la question problématisée
la construction d'un croquis
partir d'un texte

1^{re} partie : réponse à une question problématisée

Il s'agit d'une réponse rédigée et construite. Le candidat doit montrer qu'il a acquis des capacités d'analyse, qu'il maîtrise des connaissances, sait les sélectionner et les organiser de manière à répondre à la problématique de la question.

Le libellé de la question suggère des éléments de construction de la réponse.

2^e partie : analyse de document(s) ou réalisation d'une production graphique

L'analyse de document(s) est accompagnée d'une consigne suggérant une problématique et des éléments de construction de l'analyse. Le ou les document(s), en histoire comme en géographie, comporte(nt) un titre et, si nécessaire, un nombre limité de notes explicatives.

Lorsque la production graphique est un croquis, ce croquis est réalisé à partir d'un texte élaboré pour l'exercice qui présente une situation géographique. Un fond de carte est fourni.

Le libellé et l'organisation du texte indiquent de grandes orientations pour la réalisation du croquis.

Dans le cas d'une autre production graphique, les consignes et les données servant à l'élaboration de cette production sont fournies avec l'exercice.

Remarques générales :

La première partie du sujet porte sur l'histoire, la deuxième porte sur la géographie et inversement ;

La première partie de la première épreuve de contrôle continu est en histoire, la première partie de la deuxième épreuve est en géographie et inversement.

1^{re} partie : réponse à une question problématisée

Il s'agit d'une réponse rédigée et construite. Le candidat doit montrer qu'il a acquis des capacités d'analyse, qu'il maîtrise des connaissances, sait les sélectionner et les organiser de manière à répondre à la problématique de la question.

2^e partie : analyse de document(s) ou réalisation d'une production graphique

L'analyse de document(s) est accompagnée d'une consigne suggérant une problématique et des éléments de construction de l'analyse. Le ou les document(s), en histoire comme en géographie, comporte(nt) un titre et, si nécessaire, un nombre limité de notes explicatives.

Lorsque la production graphique est un croquis, ce croquis est réalisé à partir d'un texte élaboré pour l'exercice qui présente une situation géographique. Un fond de carte est fourni.

Le candidat fait preuve d'une plus grande autonomie pour identifier, organiser et hiérarchiser les éléments à représenter et construire la légende.

Dans le cas d'une autre production graphique, les consignes et les données servant à l'élaboration de cette production sont fournies avec l'exercice.

Remarque générale

Si la première partie du sujet porte sur l'histoire, la deuxième porte sur la géographie et inversement.

Les évolutions moindres pour la voie technologique

Objectifs de l'évaluation

Les épreuves communes de contrôle continu ont pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat

- mobiliser des connaissances fondamentales ;
- exploiter, organiser et confronter des informations ;
- rédiger des réponses construites qui témoignent d'une maîtrise correcte de la langue et de capacités de réflexion en histoire et en géographie.

Structure et nature de l'évaluation

La durée de chaque épreuve : 2 heures

Chaque épreuve commune de contrôle continu se compose de deux parties : un ensemble de questions et une analyse de document(s).

Durée plus courte
(30 mn de moins)

Même structure
qu'aujourd'hui

Mais bien avoir à l'esprit
que ce ne sont pas des
épreuves terminales

1^{ère} partie : questions

Cette partie est composée de questions qui évaluent la maîtrise des « questions obligatoires (A) » du programme en histoire et en géographie. Cette partie évalue la capacité des candidats à :

- caractériser un espace, une période, un événement, une situation ou un personnage ;
- citer des acteurs ;
- justifier une affirmation en proposant ou choisissant des arguments ;
- localiser et identifier des lieux et/ou des phénomènes sur une carte jointe au sujet ;
- proposer ou choisir les dates-clefs ou les périodes-clefs d'une évolution ;
- proposer ou choisir une définition pour une notion.

2^e partie : analyse de document(s)

Cette partie consiste en l'analyse d'un ou deux document(s) relatif(s) à chacun des deux « sujets d'étude au choix (B) » d'un thème du programme d'histoire ou de géographie. Le candidat choisit un des deux exercices proposés. L'analyse de document(s) est conduite en répondant à des questions.

L'analyse de document(s) permet au candidat de montrer qu'il comprend le sens général du (ou des deux) document(s), qu'il est capable de sélectionner les informations, de les hiérarchiser, de les expliciter et de prendre un recul critique en réponse à une interrogation en

s'appuyant d'une part sur le contenu du (ou des) document(s) et, d'autre part, sur ses connaissances personnelles. Les réponses sont l'occasion d'évaluer la capacité de rédaction du candidat.

La progressivité entre les épreuves de première et l'épreuve de terminale résulte du nombre et de la complexité des questions.

- **La correction**

- Copies anonymes

- Correction par un autre professeur que celui de l'élève

- Principe d'une harmonisation académique

- Correction devant comporter une dimension formative

L'épreuves de spécialité de fin de 1^{ère} (pour ceux qui renoncent à la poursuivre en terminale)

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Épreuve écrite
Durée : 2 heures

Objectifs

L'épreuve a pour objectif d'évaluer la maîtrise des connaissances du programme de enseignement de spécialité « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » pour la classe de première défini dans l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n°1 du 17 janvier 2019. L'épreuve évalue les capacités de réflexion et d'analyse, l'aptitude à articuler différents apports disciplinaires et la qualité de l'expression écrite.

Structure

L'épreuve est une composition qui porte sur le programme de la classe de première. Elle évalue les capacités d'analyse, la maîtrise des connaissances et la capacité à les organiser, la capacité à rédiger ainsi que la maîtrise de différents langages. Le sujet de la composition porte sur l'un des axes ou sur l'objet de travail conclusif d'un thème.

Notation

L'épreuve est notée sur 20 points.

Une composition proche de celle attendue actuellement en série S du fait du cadrage horaire

Exigence
Approches pluridisciplinaires vérifiées

Des conséquences sur la manière d'appréhender le traitement du programme (en particulier les jalons)